

Le Conseil Municipal est convoqué le 23 août 2010 à 20h 30 à la Mairie

Ordre du Jour : Augmentation de loyer - Droits de préemption - Demande de subvention de l'APMG - Convention CDG - Garderie/Centre de Loisirs : réorganisation - Tarifs Centre de Loisirs - Tarifs Cantine - Approbation Règlement Intérieur Centre de Loisirs et Cantine - Approbation Règlement Intérieur Foyer - Convention Syndicat Mixte d'Electricité du Gard - Approbation du dossier d'avant projet du Poste de Valaurie et demande de subventions auprès du Conseil Général et SMDE - Information subvention FDE - Compte rendu de la visite du Château avec l'Architecte des Bâtiments de France - Compte rendu des commissions embellissement, voirie et travaux - Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : M. Mme Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, Fossat Martine, Fraisse Bruno, Gosse Frédéric, , Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, , Weiss David,

Excusés : Astier Jean Louis , Jacquet Jean

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 30.08.2010

La séance est ouverte à 20h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Augmentation de loyer : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter comme suit le loyer de Mme CILLIS :

Loyer non augmenté depuis le 01.09.2009, indice de référence 2^{ème} trimestre 2010 :

$266.45 \times 0.57 \% = 267.96 \text{ €}$

+ 9.15 € de charges x 0.57 % = 9.31 € soit un total de **277.27 € applicable au 1^{er} septembre 2010.**

Droits de préemption : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- l'immeuble cadastré Section AK, numéro 2314, lieudit « Le Brias » vendu par Mme Christine BRESSON à Mr SAUVAYRE Sébastien et Mme Sandra PAYET.
- L'immeuble cadastré Section AK numéro 2335 lieudit « Fondarène », vendu par Mr Serge RIBOT à Mr LEVAILLANT Jean Pierre.
- L'immeuble cadastré Section AL numéro 182, lieudit « Le village », vendu par Mr Marcel PUECHEGUT à Mr TEIXERA Patricia.
- L'immeuble cadastré Section AK numéro 2350 et 2351, lieudit «Fondarène », vendu par Mr Patrick FESQUET à Mr ANDREO Thierry.

Demande de subvention de l'APMG : Mr le Maire donne lecture du courrier adressé par l'association des Médecins Généralistes d'Alès et des Environs relatif à une demande de subvention de fonctionnement pour la maison médicale du secteur Grand Alès. Le Conseil, après avoir délibéré, décide d'allouer une subvention de 100 € à cette association qui accueille de plus en plus de patients en soirée et le week-end.

Convention CDG : Mr le Maire informe le Conseil que le Centre de Gestion du Gard dont nous sommes membres, propose la mise à disposition gracieuse « d'un token » (boîtier numérique) destiné à faciliter l'accès aux services carrières du CDG et ce à partir du 1^{er} septembre 2010.

Il convient de signer une convention de mise à disposition avec le CDG

Le Conseil après avoir délibéré, autorise Mr le Maire à signer ladite convention et désigne Mme XAVIER Véronique, secrétaire de mairie, comme correspondant de Centre de Gestion pour l'utilisation des services Web sécurisés.

Garderie/Centre de Loisirs : réorganisation : Mr le Maire et Mr Weiss exposent au Conseil que la garderie municipale et le Centre de Loisirs du soir constituent un même service d'accueil périscolaire. Dans le cadre du contrat avec la Caf il conviendrait d'inclure la garderie municipale accueillant les 3-6 ans dans le centre de loisirs pour une meilleure prise en charge financière et mutualiser ainsi les coûts et moyens y afférents.

Ils proposent donc au Conseil de coordonner ces services en une seule entité : l' ALSH de Lézan - Accueil de Loisirs Sans Hébergement . Cela permettrait de rationaliser le personnel et obtenir davantage de subvention de la Caisse d'Allocation Familiales dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

L'organisation s'effectuerait ainsi :

- L'accueil périscolaire du matin resterait inchangé, l'accueil des 3-12 ans se fera dans la salle de la garderie de 7 h 30 à 9 h 00.
- L'accueil périscolaire du soir : se ferait pour les 3-6 ans dans la salle de l'actuelle garderie comme précédemment
- Pour les 6-12 ans : ils seront accueillis de 16 h 30 à 18 h 00 dans l'ancienne salle informatique, qui n'était pas utilisée par les enseignants de l'école, qui a été vidée et aménagée pour accueillir la nouvelle structure.
- Le bureau de la directrice, Mme GUEMAR, serait aménagé dans l'ancienne salle du crédit agricole.
- Une réorganisation tarifaire est également mise en place à la rentrée.

Cette nouvelle organisation, outre l'aspect financier déjà évoqué, apporte un autre point positif majeur : la sécurisation des enfants qui n'auront plus à se déplacer de l'école à la bibliothèque et traverser la route départementale.

Mr le Maire souligne qu'il a reçu l'ensemble du personnel concerné et que la nouvelle organisation présentée ne semble pas soulever de problèmes particuliers.

Les enseignants seront avertis dès la pré-rentrée de la nouvelle organisation.

Une réunion d'informations auprès des parents aura lieu dès la rentrée.

Pour l'accueil du mercredi et des vacances aucun changement n'est prévu. Il s'effectuera au foyer.

Le conseil , après avoir délibéré donne son accord à l'unanimité pour la réorganisation de l'accueil de loisirs sans hébergement ainsi qu'il suit à compter du 2 septembre 2010:

- L'accueil périscolaire et l'accueil des mercredis et vacances ne formeront qu'une entité : Accueil de Loisirs sans hébergement.
- L'accueil périscolaire du matin restera inchangé, l'accueil des 3-12 ans se fera dans la salle de la garderie de 7 h 30 à 9 h 00.

- L'accueil périscolaire du soir : se fera pour les 3-6 ans dans la salle de l'actuelle garderie comme précédemment
- Pour les 6-12 ans : ils seront accueillis de 16 h 30 à 18 h 00 dans l'ancienne salle informatique, qui n'était pas utilisée par les enseignants de l'école, qui a été vidée et aménagée pour accueillir la nouvelle structure.
- Le bureau de la directrice, Mme GUEMAR, sera aménagé dans l'ancienne salle du crédit agricole.

Tarifs Centre de Loisirs : Dans le cadre de la réorganisation de l'accueil, de nouveaux tarifs ont été établis. Le Conseil après avoir délibéré, fixe ainsi qu'il suit les tarifs de l'ASLH pour l'année scolaire 2010/2011, soit du 1^{er} septembre 2010 au 1^{er} septembre 2011 :

Tarif journée

Quotient Familial	Tranche	Prix	Tarif Bon Caf
Au dessus de 426	Tarif A	9.50 €	5.50 €
0 à 426	Tarif B	6.50 €	2.50 €

Tarif Accueil Péri Scolaire Matin et Soir :

Quotient Familial	Tranche	Prix
Au dessus de 426	Tarif A	1.00 €
0 à 426	Tarif B	0.80 €

Tarifs Cantine : Conformément au Décret n° 2006.753 du 29 Juin 2006, le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif de la cantine scolaire et du Centre de Loisirs à 4.00 € pour l'année scolaire 2010.2011. Le tarif sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2010. Les tarifs dégressifs seront toujours appliqués suivant le quotient familial de la famille.

Quotient Familial	Tranche	Prix
Au dessus de 620	Tarif 4	4.00 €
501 à 620	Tarif 3	3.50 €
301 à 500	Tarif 2	3.00 €
0 à 300	Tarif 1	2.50 €

Approbation Règlement Intérieur Centre de Loisirs: Mr Weiss présente au Conseil le règlement intérieur du Centre de Loisirs. Le Conseil après avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité le règlement intérieur du Centre de Loisirs qui sera annexé à la délibération. Un exemplaire sera remis aux parents à la rentrée scolaire.

Approbation Règlement Intérieur Cantine: Mr Weiss présente au Conseil le règlement intérieur de la cantine. Le changement important est l'organisation de deux services : un à 11 h 50 pour les plus petits, le second à 12 h 30. Les enfants pourront ainsi partager leur repas plus calmement.

Le Conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur de la cantine qui sera annexé à la délibération. Un exemplaire sera remis aux parents à la rentrée scolaire.

Approbation Règlement Intérieur Foyer : Cette question est reportée au prochain conseil municipal.

SMDE Convention Syndicat Mixte d'Electrification du Gard : transfert de la Maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie

Mr le Maire expose au Conseil Municipal :

- tout d'abord, que le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard a décidé à l'unanimité, lors de sa séance du 25 mars 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification pour les collectivités membres qui le souhaiteront, et à cet effet de créer une cellule de maîtrise d'ouvrage au sein des services du syndicat.
- Puis, qu'une requête a été lancée le 09.03.2009 pour recenser les collectivités qui seraient éventuellement désireuses de rejoindre les services de la maîtrise d'ouvrage.
- Enfin, que le Préfet du Gard, dans son courrier du 01 mars 2010 rappelle les termes de la loi en matière d'intercommunalité, et en particulier dans le domaine de l'électricité. Il incite les communes à transférer leur maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie électrique au Syndicat départemental.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Vu la loi du 8 avril 1946, en particulier l'article 36, et ses textes subséquents sur la nationalisation de l'électricité ;
- Vu la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation de l'électricité et notamment son article 2 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, plus particulièrement les articles L 2224.31 à L 2224.34, L 5211.17 et L 5212.17 ;
- Vu la délibération du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard qui lui permet d'exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux, qui vise aux articles 1 et 2 paragraphe B « pour celles des collectivités adhérentes qui s'en chargeront, selon les modalités arrêtées par le Comité Syndical et sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical ».

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de transférer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification au Syndicat Départemental d'Electricité du Gard.

DECIDE :

Article 1 – de transférer la compétence relative à la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification au Syndicat Mixte à Cadre Départemental du Gard

Article 2 – de fixer la date de transfert au 31/12/2010, qui prendra effet à compter de la délibération du comité syndical portant approbation de transfert.

Article 3 – que le transfert de compétence porte sur les ouvrages de distribution d'énergie électrique composés les réseaux moyenne tension et basse tension, ainsi que les postes de transformation HTA/BT.

Article 4 – que la commune conserve les charges d'emprunts ainsi que le bénéfice de la taxe d'électricité en l'absence de délibération contraire du syndicat.

Article 5 – de transférer un bien électrique dont le montant sera communiqué lors du transfert.

Article 6 – de mandater Monsieur le Maire pour procéder à toutes les formalités.

Article 7 – d'approuver le procès verbal de mise à disposition des ouvrages électriques communaux et à l'autoriser à viser les conventions et procès verbaux correspondants.

Approbation du dossier d'avant projet du Poste de Valaurie et demande de subventions auprès du Conseil Général et SMDE :

Mr Talagrand expose au Conseil qu'il est nécessaire de procéder au renforcement du poste EDF de Valaurie.

Il présente l'avant projet établi par le cabinet d'études ODM pour un montant estimatif global de 170 673.80 € HT soit 204 125.86 € TTC qui se décompose ainsi :

- Travaux électrification rurale :	149 126.80 €
- Travaux génie civil , réseau téléphonique :	6 072.50 €
- Travaux d'éclairage public :	16 474.50 €

Cette opération peut faire l'objet d'une subvention du Conseil Général du Gard et du Syndicat Mixte d'électrification à cadre Départemental du Gard .

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet présenté et autorise Monsieur le Maire :

- A solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général et du Syndicat Mixte d'Electricité à cadre Départemental du Gard.
- A signer toutes pièces nécessaires à intervenir.

Information subvention FDE : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre du Fonds Départemental d'Equipement alloué par le Conseil Général, la somme de 68 000 € a

été attribuée à la Commune de Lézan pour le projet initialement déposé de création d'une salle de classe et d'un centre de Loisirs .

A ce jour ce projet étant mal adapté aux besoins de la commune et compte tenu de son coût, a été abandonné.

En accord avec les services compétents du Conseil Général, le Maire informe le Conseil qu'il y aura lieu d'établir un avenant au Contrat territorial Départemental 2009/2011 pour la prise en compte des nouveaux projet et l'octroi de la subvention correspondante.

Il convient de faire évaluer certains projets avant de pouvoir délibérer sur ceux qui seront proposés.

Monsieur le Maire propose donc que le choix des projets à réaliser dans le cadre du Fonds Départemental d'Equipement soit reporté au prochain conseil municipal.

Compte rendu de la visite du Château avec l'Architecte des Bâtiments de France

Mr Jacquet étant absent cette question sera traitée lors du prochain conseil municipal.

Compte rendu des commissions embellissement, voirie et travaux :

Commission Travaux et Embellissement :

- Les peintures au foyer sont en cours. Il sera entièrement rénové.
- Des tables de piques niques ont été placées. Le conseil regrette vivement que celles-ci aient été vandalisées immédiatement après leur installation.
- Il conviendra d'enlever les pots de fleurs sur les candélabres jusqu'à la saison prochaine.

Commission Voirie :

- Le goudronnage du chemin de la Caladette et du chemin de Fondarène a été réalisé.
- Le chemin de Sauve et le parking le long du château dont être effectué prochainement.
- Le Conseil Général dans le cadre des amendes de police nous a attribué une subvention d'un montant de 11 748 € pour les travaux de mise en sécurité du carrefour devant les écoles (croisement chemin de Costelongue). La consultation auprès des entreprises pour la réalisation de ces travaux va être lancée.

CCAA :

- **Cuvée des Potiers** : Pascal FESQUET indique que dans le cadre de la programmation « des siècles de légendes - Poteries d'Anduze » , la CCAA a prévu l'organisation d'une dégustation de vin « Cuvée des Potiers », le 23 octobre 2010 à la Cave de Lézan

La commune a fait part à la CCAA de sa volonté que cette journée soit un évènement plus riche en animation. La CCAA semble d'accord pour intégrer de nouvelles manifestations dans le déroulement de cette journée.

Un projet d'affiche préparée par Eric St Pierre est présentée au conseil.

Cette journée pourrait si accord du conseil de la cave coopérative être l'occasion de rassembler plusieurs thèmes et activités :

- Dégustation de vins de notre terroir et Repas convivial.
- Musique – Poteries – Castagnade

Pascal FESQUET demande au conseil de donner son avis sur l'organisation de cette manifestation.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord sur la participation active de la municipalité à l'organisation de cette manifestation du 23 octobre 2010 en soutien à la Cave Coopérative de Lézan et à la communauté des communes autour d'Anduze.

- Programmation commission culture : Pascal FESQUET informe le conseil que dans le cadre de la programmation des spectacles de la commission culture de la CCAA, un spectacle intéressant alliant musique-cirque et rire pourrait être retenu pour être présenté sur notre commune. Il propose au conseil que cette représentation ait lieu la veille de la fête dite du 14 juillet si cette date convient au Comité des fêtes Lézanim's et si une entente avec la CCAA est trouvée.

Le Conseil donne son accord pour étudier le projet , vérifier sa faisabilité et arrêter une date qui rencontre l'agrément de l'ensemble des parties concernées.

- Communication : Eric St Pierre souhaiterait que la CCAA donne la possibilité à la commune de Lézan de pouvoir gérer elle-même sa propre communication.

Journées du Patrimoine du 18 et 19 septembre 2010 :

Philippe Talagrand indique que comme convenu le château de Lézan sera ouvert au public dans le cadre des journées du patrimoine les 18 et 16 septembre prochains. La Commission château se réunira lundi 30 août 2010 à 17 h 30 pour organiser ces journées.

Questions diverses :

Mr le Maire fait part des remerciements de la Famille Pontier.

Mr le Maire fait lecture des courriers de remerciement suivants :

- Mr et Mme DAT remerciant la Directrice du Centre de Loisirs et les animateurs pour leur accueil, leur dynamisme et leur écoute.
- FNACA pour la mise à disposition des jardins du foyer pour leur repas champêtre.

La séance est levée à 1h 45.